

# Bureau Exécutif FFVoile : 11 septembre 2012

## Relevé de décisions

Présents : JP CHAMPION, JC MERIC, D TINCELIN, H BACCHINI, JP CHURET, J KERHOAS, N PEBEREL, C PEYRAS, E MARLIOT, P GOUARD, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, JL DENECHAU, JP LOSTIS, B BONNEAU, J CATHELIN, P DELHAYE, M BOUVET, H GIRAUD, S LASSEAUX, B DAVID, E COQUEREL, O CLERMONT

<b>1</b>	<b>FORMATION</b>
<b>1.1</b>	<b>Formations « AwoO » 2013</b>
<b>Info</b>	<p>Le réseau des clubs adhérents à la plateforme AwoO se développe. L'année 2013 pourrait se révéler déterminante pour doubler l'adhésion au dispositif et atteindre ainsi la taille critique qui entraînera à terme l'ensemble des structures affiliées. La formation aux bienfaits et à l'utilisation du dispositif (présentation et accompagnement) reste un facteur clé du développement. Elle vise trois types de publics :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– les clubs primo-arrivants qui découvrent la solution,</li><li>– les clubs déjà usagers qui ont des besoins spécifiques,</li><li>– les ligues et autres têtes de réseaux (prescripteurs) dont l'engagement dans la solution AwoO aura un effet d'entraînement.</li></ul> <p>Les deux premiers relèvent du budget 2013 et seront discutés en temps utiles. Le projet de formation des ligues fait l'objet de la présente résolution.</p>
<b>Décision 1</b>	<p>► Le Bureau Exécutif valide l'opportunité d'organisation de 2 sessions de formation AwoO avant fin 2012 et autorise la dépense supplémentaire occasionnée (coût approximatif de 7500 €) en abondant la ligne budgétaire « organisation formation professionnelle » à hauteur de 4 000 € maximum (budget corrigé). Le reste des frais supplémentaires liés à l'organisation seront pris en charge sur le budget de la Mission formation et emploi.</p>
<b>1.2</b>	<b>Projet d'analyse des flux de diplômes voile délivrés par le Ministère chargé des sports</b>
<b>Info</b>	<p>L'analyse répond à l'interrogation relative à une baisse récente des effectifs de lauréats aux diplômes voile du Ministère des sports. Les premières explications suivantes sont avancées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– La stagnation du nombre des emplois vacants,</li><li>– La faible lisibilité de la filière conduisant aux métiers d'encadrement sportif,</li><li>– La fermeture de fait de certaines filières d'accès (SHN, examen, VAE),</li><li>– La faible attractivité des diplômes voile, insuffisamment marqués par l'évolution des pratiques et des métiers,</li><li>– L'insuffisance d'attrait des employeurs pour la formation continue qualifiante,</li><li>– L'investissement exclusif dans certains domaines de pratique ou d'encadrement,</li><li>– Le blocage de développement du Kiteboard (glisse nautique aérotractée) aux seules structures affiliées à la FF de Vol Libre.</li></ul> <p>▷ Le Bureau Exécutif prend connaissance de la note d'analyse et des premières explications avancées sur la baisse des effectifs des lauréats aux diplômes voile du Ministère des Sports. Il engage à poursuivre la réflexion sur cette question pour fiabiliser la démarche et consolider la note pour transmission au Ministère des Sports.</p>
<b>1.3</b>	<b>Point d'étape sur la demande de renouvellement du CQP d'AMV (note d'opportunité incluant enquête sur les certifiés)</b>
<b>Info</b>	<p>▷ le Bureau Exécutif prend connaissance de la note d'opportunité pour le renouvellement du CQP AMV, déposé par la FFVoile délégataire de la mise en œuvre de la certification, et en particulier les propositions d'adaptation et d'amélioration au besoin : amélioration des épreuves de certification, consolidation du statut de stagiaire de la formation professionnelle et demande</p>

	de modification de l'appellation.
<b>2</b>	<b>VIE FEDERALE</b>
<b>2.1</b>	<b>Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 13 juin 2012 et du 10 août 2012 (à Weymouth)</b>
	Est ajouté au point 3.4 du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 13 juin 2012, l'alinéa suivant : « qu'un groupe de travail dédié soit mis en place afin d'organiser les discussions budgétaires et les modalités de transfert »
	Le point 8.2 est modifié de la manière suivante : le mot « dérogations » est remplacé par le mot « exemptions » : « souhait que le BE soit l'organe de décision permettant de valider les exemptions nécessaires ».
<b>Décision 2</b>	► Le Bureau Exécutif valide le relevé de décision du BE du 13 juin 2012 tel que modifié et le relevé de décisions du BE du 10 août 2012
<b>2.2</b>	<b>Situation des licences 2012</b>
<b>Info</b>	▷ Le Bureau Exécutif prend connaissance de la situation des licences 2012 et en particulier le point relatif à l'informatisation des passeports voile. A l'issue de la première année de mise en œuvre, cette nouvelle modalité de saisie est de mieux en mieux intégrée par les clubs.
<b>2.3</b>	<b>Point sur l'évolution des licences de ces 5 dernières années : Analyse des chiffres</b>
<b>Info</b>	Pour faire suite à la demande formulée par le Bureau Exécutif de mai 2012, un tableau intégrant l'évolution globale de l'ensemble des licences annuelles entre 2006 et 2011 est présenté. Apparaissent des Ligues entre très fortes progression (+15 %), en forte progression (6.5 à 14.99 %), en faible progression (0 à 6.5 %), et enfin des Ligues en négatif.
	▷ le Bureau Exécutif prend connaissance du tableau présenté. Est évoqué la possibilité d'une analyse de l'évolution des licences dans les Ligues au prisme de l'activité sportive engagée sur le long terme (présentation au CL). Ce tableau sera complété à la demande du BE pour faire apparaître, l'évolution par ligue d'année en année sur les 6 ans.
<b>2.4</b>	<b>Conventionnement avec les fédérations délégataires, agréées ou affinitaires</b>
	Constat est fait de l'existence d'un nombre important de conventions avec plusieurs fédérations délégataires, agréées ou affinitaires. Certaines de ces dispositions contractuelles ne sont plus satisfaisantes ou ne correspondent plus aux attentes de la FFVoile.
<b>Décision 3</b>	► Le Bureau Exécutif décide de ne pas dénoncer systématiquement les conventions existantes ou à renouveler, mais d'étudier au cas par cas l'intérêt pour la FFVoile de les renégocier ou de finaliser leurs signatures en cours.
	Est d'ores et déjà considérée comme prioritaire, la renégociation/signature avec l'UNSS, l'USEP, La FFSU, la FFH, la fédération tahitienne de Voile et la la ligue calédonienne de Voile.
	Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Bureau Exécutif en fonction de l'avancée du dossier.
<b>2.5</b>	<b>Point d'étape Awoo</b>
<b>Info</b>	Une application mobile RésaSport a été mise en ligne depuis la mi-août dans une version test. Les modules inscriptions aux régates et gestion des groupes sont en cours de développement et devraient pouvoir être proposés en démonstration au Salon Nautique en décembre 2012. Le système de réservation en ligne fonctionne bien et la plupart des problèmes techniques ont été résolus. A signaler l'arrivée pour un an à la FFVoile d'un stagiaire spécialement dédié à l'animation du site fairedelavoile.fr.
	Le BE souhaite qu'à partir du mois d'octobre, la FFVoile relaie vers son réseau une communication adaptée pour encourager les clubs à s'engager avec le dispositif AwoO.
	▷ le Bureau Exécutif prend acte du premier bilan 2011 de l'utilisation de la plateforme de réservation en ligne et des évolutions prévues d'ici la fin de l'année.
<b>2.6</b>	<b>Assemblée Générale Elective</b>
	Présentation du déroulé prévisionnel de l'Assemblée Générale électorale du 9 décembre 2012

sachant, que l'horaire de début sera calqué sur l'horaire d'arrivée des transports peu fréquents le dimanche et que le programme devra être allégé pour ne pas finir au-delà de 13 Heures.

**2.7 Délégation Kitesurf/ Kiteboard**

Point sur les demandes de renouvellement des délégations à formuler pour la mi-septembre auprès du Ministère des Sports. La FFVoile sollicitera le renouvellement de ses activités classiques en y incluant une demande relative au Kitesurf.

**2.8 Point d'étape charte graphique présenté par Leroy Tremblot**

Deux projets de logos et de chartes graphiques accompagnés des déclinaisons envisagés (EFV, Equipe de France, CEN...) ainsi qu'une analyse des valeurs fédérales sont présentés par l'agence de communication Leroy Tremblot.

**Décision 4**

► Après débat, le Bureau Exécutif fait un choix sur la première proposition de logo et engage l'agence de communication et le comité de pilotage interne à continuer le travail sur la charte graphique et ses déclinaisons. Une présentation de cette charte graphique sera faite lors du prochain Salon Nautique de Paris en décembre 2012 et l'AG électorale.

**3 DIRECTION TECHNIQUE / HAUT NIVEAU**

**3.1 Bilan des Jeux Olympiques**

**Info** Un premier bilan des JO de Weymouth est présenté par P GOUARD.

**3.2 Centres d'entraînement Haut Niveau**

**Info** Le président fait part de son intention à l'avenir d'inviter les présidents et directeurs des centres d'entraînement de haut Niveau plus souvent afin de plus les associer à la politique fédérale et qu'il puisse être des relais informés, et d'autre part qu'ils fassent état de la situation des CEN.

**4 HABITABLE**

**4.1 Exemptions OSR demandées par l'IMOCA à la FFVoile pour le Vendée Globe 2012**

RSO	RC IMOCA	Argumentaire	Proposition
<b>RSO 3.29.1.c)</b> RSO : 2 téléphones portables par satellite	<b>IMOCA F.24.3</b> IMOCA 1 téléphone par satellite fixe +1 portable étanche dans le container	Portable/fixe : Mêmes performances. Les concurrents embarquent plus de 2 Iridiums	Exemption RSO
<b>RSO 3.29.1.k) BLU</b>	La BLU n'est pas obligatoire en IMOCA	Elle est obligatoire en réception, pas en émission. Matériel obsolète/équipements actuels	Exemption RSO
<b>RSO 3.29.1.i)</b> RSO la puissance du radar est de 4KW PEP, le radôme doit se situer à au moins 7m au-dessus de l'eau.	<b>IMOCA F.13.1 Radar</b> En IMOCA la puissance du radar doit être au minimum de 2KW, le radôme doit se situer au moins à 5 m au-dessus de l'eau.	Matériel performant et moins gourmand en énergie à bord (suffisant)	Exemption RSO
<b>RSO 3.29.1 m) AIS</b>	<b>IMOCA E.4.2.a2)</b> L'AIS n'est pas obligatoirement un Classe A en IMOCA	Le Classe A est très encombrant. Le Classe B a fait ses preuves	Exemption RSO
- <b>RSO 4.02.1</b> : chaque voilier doit être marqué sur au minimum 4m <sup>2</sup> de couleur rose ou orange...sur le roof et/ou le pont...	<b>IMOCA F26.2</b> Sur le pont : 2m <sup>2</sup> de couleur vive en IMOCA	Aucun souci de repérage aérien jusqu'à présent.	Exemption RSO
- <b>RSO 4.05.3</b> : au moins 3 extincteurs, d'un minimum de 2kg chacun...	<b>IMOCA F.11 Extincteurs</b> 2 extincteurs de 2kg en IMOCA	Navigation en Solitaire. 2 sources d'incendie : réchaud et moteur/batteries.	Exemption RSO
- <b>RSO 4.07.1 d)</b> : un projecteur de recherche, étanche,	<b>RC IMOCA</b> : pas prévu	1 projecteur exigé par la RC IMOCA E7 conforme à la RSO	Exemption RSO

puissamment alimenté, adapté ....		4.07.1 a) Navigation en solitaire	
- <b>RSO 4.10.1</b> : un réflecteur radar passif doit être à bord	<b>IMOCA F.13</b> Pas de réflecteur radar obligatoire en IMOCA mais transpondeur radar actif obligatoire	Un transpondeur radar actif est obligatoire en IMOCA en 2012 la suppression votée en 2011 a été refusée par l'ISAF	Exemption RSO
- <b>RSO 4.13. 2</b> : Deux échosondeurs indépendants doivent être à bord	<b>IMOCA - E,4,2,f</b> : Un échosondeur en état de marche doit être à bord	Navigation au large. Nombreux GPS à bord.  Un sondeur obligatoire semble suffisant	Exemption RSO
- <b>RSO 4.26.4</b> précise le mode de calcul de surface du tourmentin et de la voile cape pour les voiles fabriquées après le 01 01 2012	Pas obligatoire en IMOCA	La classe IMOCA impose une surface < à 20m <sup>2</sup> , ce qui semble raisonnable et vraisemblablement supérieur à la RSO 4.26.4	Exemption RSO
<b>RSO 4.26.4.c) Voile de Cape</b>	Pas obligatoire en IMOCA	Inadapté aux IMOCA qui anticipent les trajectoires. De plus l'ORC peut être gréé en voile de cape	Exemption RSO
<b>RSO 4.27.2 Ancre flottante</b>	Pas obligatoire en IMOCA	Inadapté aux IMOCA qui anticipent les trajectoires en fonction d'informations météo précises.	Exemption RSO
- <b>RSO 5.1.1 Les gilets de sauvetage doivent être équipés</b> :  - d'une protection de visage contre les embruns...	- <b>RC F8</b> : protection de visage, pas prévu dans les RC,	Nouveauté RSO 2012 Navigation en Solitaire.  Peu de matériel performant disponible	Exemption RSO concernant la protection du visage
<b>RSO 5.03 a Lampes personnelles de localisation</b> :  2 lampes <u>ou</u> 2 packs de mini fusées	<b>IMOCA</b> : Obligatoirement un de chaque	Panachage de 2 matériels équivalents	Exemption RSO
<b>RSO 3.18.1</b> Toilettes, installées de façon permanente Commentaire FFVoile : seau pour les mini 6.50 et Figaro	<b>IMOCA</b> pas de mention	Les toilettes peuvent être installées, c'est un choix des skippers	Exemption RSO
<b>RSO 5.08.1</b> Un voilier doit avoir à bord au minimum deux combinaisons de plongée couvrant la totalité du corps avec gants, palmes et bouteilles d'air portables	<b>IMOCA F20</b> une seule combinaison obligatoire	Navigation en solitaire  1 combinaison de plongée à bord	Exemption RSO

**Décision 5**

► Le Bureau Exécutif décide d'accepter, à la demande de la classe IMOCA, les exemptions à l'application stricte des RSO pour le Vendée Globe 2012 (exposées dans le tableau ci-dessus).

**4.2**

**Attribution des Championnats de France Match Racing 2013–2014**

**Décision 6**

► le Bureau Exécutif décide d'attribuer les Championnats de France de Voile Match Racing aux clubs suivants :

- Chpt de France Match Racing Open : AMRA – Antibes éditions 2013
- Chpt de France de Match Racing Espoirs : CN Marine Brest 2013 et 2014
- Chpt de France de Match Racing Féminin : décision BE d'octobre 2012
- Les organisateurs pour les éditions 2014 - 2016 seront choisis ultérieurement

**4.3**

**Choix de l'organisateur et du lieu du Championnat de France Intersérie des Croiseurs Légers pour l'année 2013**

**Décision 7**

► le Bureau Exécutif approuve la candidature de la Société des Régates Rochelaises pour les Championnat de France Intersérie des Croiseurs Légers 2013.

**4.4**

**Bilan des Championnats de France**

Présentation du bilan des Championnats de France Habitables 2012.

<p><b>Info 5</b></p>	<p><b>VOILE LEGERE</b></p>
<p><b>5.1 Info</b></p>	<p>Bilan des Championnats de France Présentation du bilan des Championnats de France Voile Légère 2012.</p>
<p><b>6</b></p>	<p><b>DEVELOPPEMENT</b></p>
<p><b>6.1</b></p>	<p><b>Formation de cadres régionaux consultants</b></p> <p>Les enjeux de développement des clubs nécessitent des compétences accrues des cadres régionaux en charge du développement afin de répondre efficacement aux besoins des structures notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rester placé en cas de concurrence locale : DSP, privés...</li> <li>- mieux répondre aux exigences de qualité des clients</li> <li>- diversifier ses offres : paddle, marche aquatique...</li> <li>- réorganiser ses offres : formules courtes, coûts de revient...</li> <li>- mieux fidéliser ses clients</li> <li>- nécessité de mieux promouvoir</li> <li>- nécessité de mieux acheter</li> <li>- renforcer le modèle économique des structures passe par la relance ou le renforcement de la dynamique sportive et d'une pratique annuelle</li> </ul> <p>Pour y remédier, le département développement propose d'organiser une formation de "cadres consultants régionaux" visant à renforcer la compétence des cadres à répondre aux sollicitations et demandes de conseils sur tout ce qui concerne l'amélioration globale de la performance économique.</p>
<p><b>Décision 8</b></p>	<p>► Le Bureau Exécutif valide le projet de formation de cadres consultants régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette formation s'adresse en priorité à tous les professionnels en poste dans les ligues ou CDV</li> <li>- les inscriptions se font via les ligues ou CDV qui peuvent inscrire un ou plusieurs cadres de leur territoire</li> <li>- La formation est gratuite : les frais pédagogiques et techniques ainsi que les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFVoile (département Développement)</li> <li>- Les frais de déplacement restent à la charge des participants</li> <li>- Un planning prévisionnel est établi et communiqué avec la feuille d'inscription</li> </ul>
<p><b>6.2</b></p>	<p><b>Demande d'habilitation de la ligue Côte d'Azur et des Glénans pour les formations de formateur national FFVoile</b></p>
<p><b>6.2.1</b></p>	<p>En juillet 2012, l'association nationale « les Glénans » a déposé un dossier de demande d'habilitation nationale.</p>
<p><b>Décision 9</b></p>	<p>► Le Bureau Exécutif de la FFVoile accepte et valide l'organisation ci-dessous :</p> <p>Les Glénans sont habilités à partir d'octobre 2012 et pour une durée de 2 ans à mettre en œuvre la partie nationale de la formation de formateurs FFVoile, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'application du cahier des charges fédéral relatif à cette formation et notamment du respect des conditions d'alternance prévues entre la partie régionale et nationale de la qualification.</li> <li>- de l'accord préalable de la FFVoile sur le calendrier des sessions de formations</li> <li>- de sa participation active aux travaux de coordination nationale de formation de formateurs</li> <li>- de la vérification par un observateur fédéral de la bonne prise en compte des démarches et outils fédéraux pour la formation des pratiquants et des formateurs</li> </ul>
<p><b>6.2.2</b></p>	<p>En août 2012, la ligue PACA a déposé un dossier de demande d'habilitation nationale.</p>
<p><b>Décision 10</b></p>	<p>► Le Bureau Exécutif de la FFVoile accepte et valide l'organisation ci-dessous :</p> <p>La ligue PACA est habilitée à partir d'octobre 2012 et pour une durée de 2 ans à mettre en œuvre la partie nationale de la formation de formateurs FFVoile, sous réserve :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– de l'application du cahier des charges fédéral relatif à cette formation et notamment du respect des conditions d'alternance prévues entre la partie régionale et nationale de la qualification.</li> <li>– de l'accord préalable de la FFVoile sur le calendrier des sessions de formations</li> <li>– de sa participation active aux travaux de coordination nationale de formation de formateurs</li> </ul>
<b>6.3</b>	<b>Projet de partenariat pour la réalisation d'un film</b>
	La FFVoile est sollicitée pour apporter son soutien au projet de réalisation d'une émission TV "Les passagers d'Eole" : une émission valorisant les gens de mer, sensibilisant le public à la mer et à l'écologie, la pratique responsable de la plaisance et qui offrira une vitrine touristique à toutes les communes portuaires dans lesquelles elle se déroulera. Le réalisateur demande le soutien de la FFVoile pour le rendre crédible auprès des diffuseurs.
<b>Décision 11</b>	Le Bureau Exécutif transmet le dossier au Service Communication afin de déterminer au regard du projet proposé l'intérêt de la FFVoile à apporter son soutien à cette opération.
<b>6.4</b> <b>Info</b>	<b>Dossier COSTO Electric Boat</b> <b>Information sur les problèmes rencontrés avec le chantier qui construit et commercialise le bateau électrique.</b>
<b>6.5</b> <b>Info</b>	<b>Expérimentation FFVoile / Ligue de Bretagne de Voile</b>  La FFVoile a procédé à une expérimentation en 2012 avec la Ligue de Bretagne de Voile pour que cette dernière assure pour le compte de la FFVoile via un de ses cadres les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Constituer et animer une équipe technique et pédagogique régionale :</li> <li>– Formation des formateurs</li> <li>– Démarche d'enseignement</li> <li>– Expérimentation : le Guide de mer FFVoile, les démarches qualités dans la formation CQP, le déploiement de l'offre des EFV à l'échelle d'un territoire plus important.</li> </ul> <p>Cette expérimentation s'est matérialisée par la signature d'une convention pour l'année 2012 avec un soutien financier de la FFVoile au profit de la Ligue pour la mise en place et le suivi de ces actions. Un bilan récapitulatif doit être fourni à la FFVoile en fin d'année.</p>
<b>7</b>	<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>
<b>7.1</b>	<b>Liste des épreuves internationales en France</b> <b>Accord du BE sur les deux épreuves suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>championnat du monde de DART 18 à CARNAC du 06 au 12/07/2013</b></li> <li>• <b>Championnat du monde de J80 à MARSEILLE du 07 au 13/07/2013</b></li> </ul>
<b>7.2</b> <b>Info</b>	<b>November meeting ISAF</b> Informations données par le président